

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-031-2024-03

PUBLIÉ LE 15 MARS 2024

Sommaire

| Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale de la Seine | |
|--|--------|
| Saint-Denis / Département Ambulatoire et Établissements sanitaires | |
| IDF-2024-03-14-00004 - ARRÊTÉ N°DD93 2024-006???Portant agrément | : du |
| centre de santé Centre Ophtalmologique de la Gare pour ses activités | |
| ophtalmologiques et orthoptiques (1 page) | Page 3 |
| IDF-2024-03-14-00003 - Arrêté n°DD93 2024/005 portant agrément du | I |

centre de santé dentaire Lucie Aubrac pour ses activités dentaires (1 page)

Page 5

Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale de la Seine Saint-Denis

IDF-2024-03-14-00004

ARRÊTÉ N°DD93 2024-006

Portant agrément du centre de santé Centre
Ophtalmologique de la Gare pour ses activités
ophtalmologiques et orthoptiques





AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DD93-2024-006

Portant agrément du centre de santé Centre Ophtalmologique de la Gare ayant pour numéro FINESS Etablissement 930035019 pour ses activités ophtalmologiques et orthoptiques

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6323-1 et suivants et D. 6323-1 à D. 6323-12, ainsi que les dispositions de l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;
- VU l'arrêté du 28 février 2024 modifié portant attribution de fonctions de Madame Sophie MARTINON, directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 4 mars 2024 ;
- VU l'arrêté n° DS 2024-021 du 4 mars 2024 portant délégation de signature de la directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France portant délégation de signature à Madame Sylvaine GAULARD, directrice de la délégation départementale de Seine-Saint-Denis ;;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le centre de santé dont la raison sociale est Centre Ophtalmologique de la Gare

situé à l'adresse suivante 19 rue Victor Hugo – 93110 Rosny sous-Bois

dont le numéro FINESS est 930035019

et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est **Association Centre Ophtalmo de la Gare** situé à l'adresse suivante **19 rue Victor Hugo – 93110 Rosny sous-Bois**,

EST AGRÉÉ pour ses activités ophtalmologiques et orthoptiques.

Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre ou l'antenne concerné.

ARTICLE 2 : Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'un an.

ARTICLE 3 : Un recours hiérarchique contre cet arrêté peut être formé par tout intéressé dans les deux mois à compter de sa notification devant le Ministre de la Santé et de la Prévention.

Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification du présent arrêté.

La Directrice de la délégation départementale de Seine-Saint-Denis de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes

administratifs de la préfecture de région lle-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 14 mars 2024

Pour la Directrice générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

La Directrice de la Délégation départementale de Seine-Saint-Denis

Signé

Sylvaine GAULARD

1

Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale de la Seine Saint-Denis

IDF-2024-03-14-00003

Arrêté n°DD93 2024/005 portant agrément du centre de santé dentaire Lucie Aubrac pour ses activités dentaires





AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DD93-2024/005

Portant agrément du centre de santé dentaire Lucie Aubrac ayant pour numéro FINESS Etablissement 93 003 495 4 pour ses activités dentaires

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6323-1 et suivants et D. 6323-1 à D. 6323-12, ainsi que les dispositions de l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

VU l'arrêté du 28 février 2024 modifié portant attribution de fonctions de Madame Sophie MARTINON, directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 4 mars 2024 ;

VU l'arrêté n° DS 2024-021 du 4 mars 2024 portant délégation de signature de la directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France portant délégation de signature à Madame Sylvaine GAULARD, directrice de la délégation départementale de Seine-Saint-Denis ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le centre de santé dont la raison sociale est Centre dentaire Lucie Aubrac

situé à l'adresse suivante 23 Avenue Lucie Aubrac - 93190 LIVRY GARGAN

dont le numéro FINESS est 93 003 495 4

et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est Association Dentaire LUCIE AUBRAC situé à l'adresse suivante 23 Avenue Lucie Aubrac – 93190 LIVRY GARGAN,

EST AGRÉÉ pour ses activités dentaires.

Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre ou l'antenne concerné.

ARTICLE 2 : Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'un an.

ARTICLE 3: Un recours hiérarchique contre cet arrêté peut être formé par tout intéressé dans les deux mois à compter de sa notification devant le Ministre de la Santé et de la Prévention.

Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification du

présent arrêté.

La Directrice de la délégation départementale de Seine-Saint-Denis de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes

administratifs de la préfecture de région lle-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 14 mars 2024

Pour la Directrice générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

La Directrice de la Délégation départementale de Seine-Saint-Denis

Signé

Sylvaine GAULARD

1